



# De A vers A+

## Comparaison DGFIP - DGDDI

*La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects est sans doute la direction qui se rapproche le plus en terme de GRH de la DGFIP. Elle appartient au même ministère. Le recrutement des inspecteurs des douanes est sensiblement identique à celui de la DGFIP que ce soit par concours interne ou externe. La comparaison des plans de carrière respectifs est donc instructive.*

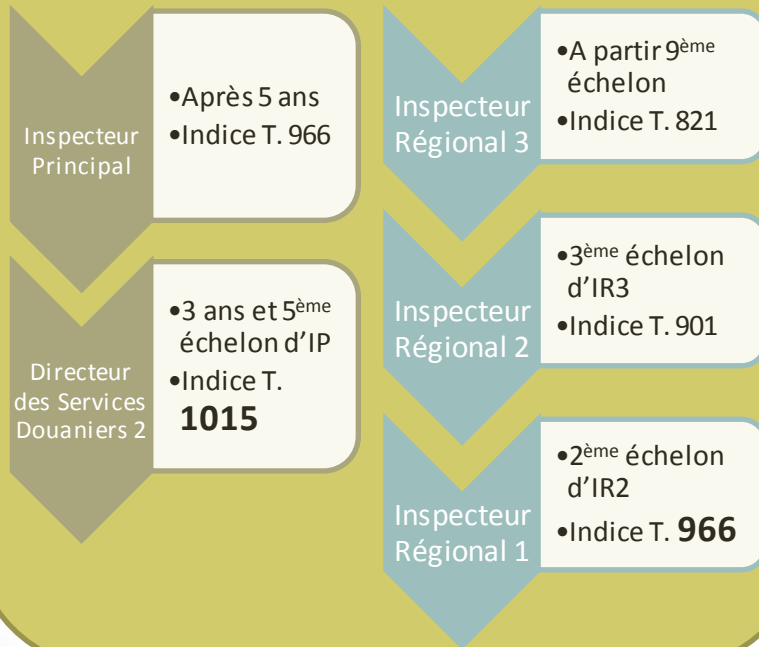
*Evidemment, les règles ne sont jamais strictement identiques entre directions, les conditions d'accès à tel ou tel grade / échelon peuvent varier. Ce document est donc volontairement mais objectivement simplifié pour faire ressortir ce qui est, in fine, important: quelles sont les perspectives de carrière et les positions respectives des grades au sein des deux directions ?*



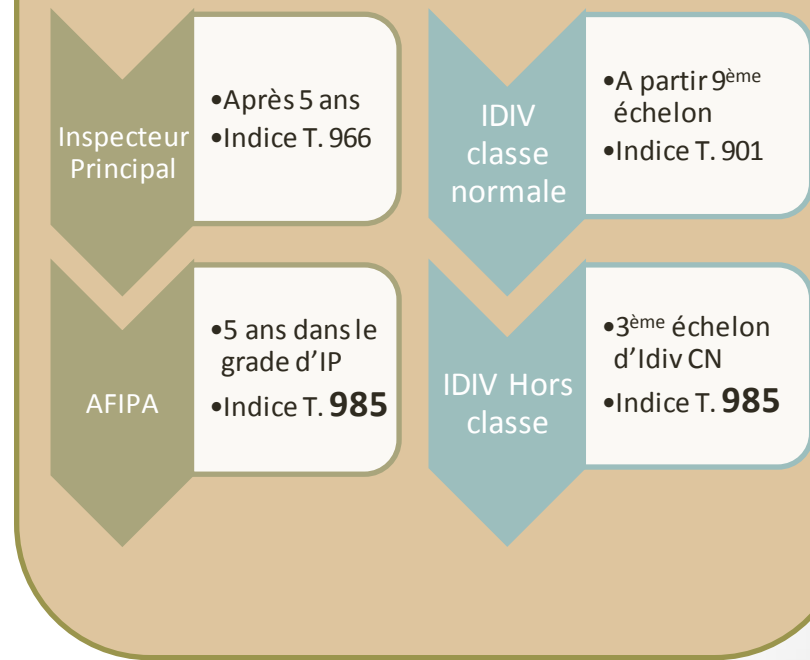
# Quelles évolutions de carrière ?

Dans les deux administrations, il existe deux voies pour un inspecteur qui souhaite faire évoluer sa carrière, une par concours et une à l'ancienneté, soit de manière simplifiée:

## Douanes



## DGFIP





# Quelles évolutions de carrière ?

**Premiers constats:** les 2 directions ont une carrière « au mérite » et une autre « à l'ancienneté »

**La filière « au mérite » est systématiquement privilégiée à la DGDDI et va plus haut**

- Un directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe a un indice terminal de 1015 alors qu'un AFIPA de la DGFIP a un indice terminal de 985.
- Au regard de la fonction publique qui raisonne en fonction de la grille indiciaire, un DSD2 est donc hiérarchiquement placé au-dessus d'un AFIPA à mode de sélection pourtant identique

En revanche, **la filière « à l'ancienneté » est nettement plus favorable à la DGFIP:**

- Ainsi il n'existe que deux étapes à la DGFIP contre trois aux douanes
- Un inspecteur des douanes 9<sup>ème</sup> échelon qui devient IR3 est reclassé à l'indice 705 alors qu'un inspecteur DGFIP qui devient IDIV CN est reclassé à l'indice 790
- Un IDIV CN peut passer IDIV HC au bout de 4 à 5 ans. Il atteindra l'indice terminal 985 au bout de 4 à 5 ans. En durée cumulée **un inspecteur DGFIP devient donc IDIV HC 985 au bout de 26 ans et 6 mois de carrière**, en moyenne
- Un IR3 passe IR2 au bout de 6 ans. Un IR2 passe IR1 au bout de 3 ans. Il atteindra l'indice terminal 966 au bout de 6 ans de carrière en IR1. En durée cumulée, **un inspecteur des Douanes devient donc IR1 966 au bout de 32 ans de carrière environ**

**On constate donc une indéniable divergence de valorisation des filières « courtes » et « longues » entre les deux directions.** Mais il faut étudier d'autres paramètres pour objectiver la comparaison



## Quels concours et sélections internes ?

*Pour comparer ce qui est comparable il faut comparer le taux de sélection dans chaque filière de carrière et dans chaque direction. Le mode de sélection: (concours, TA, choix, nombre d'épreuves au concours, etc) importe finalement peu, c'est la difficulté respective de la sélection qui doit être évaluée pour comparer. Qu'en est-il ?*

Pour le passage à **Inspecteur Principal c'est identique:**

- Même âge et mêmes conditions (1 an dans le 4<sup>ème</sup> échelon avec 5 ans d'ancienneté en catégorie A)
- Même taux promouvables / promus : 1,2% à la DGDDI contre 1% à la DGFIP
- Même indice terminal actuel de la grille indiciaire (966)

*On peut donc dire qu'IP DGFIP et IP DGDDI, c'est la même difficulté de sélection et attendre donc des carrières comparables.*

Pour la voie du **tableau d'avancement (IDIV et IR), c'est un peu différent:**

- Aux douanes les taux pro / pro, sont de 25% (I à IR3), 29% (IR3 à IR2), 13% (IR2 à IR1)
- A la DGFIP les taux pro / pro sont de 15% (I à IDIV CN) et 25% (IDIV CN à IDIV HC)

*Au final, il est relativement plus difficile d'accéder à IDIV CN qu'à IR3. En revanche, un IDIV CN passera quasiment à coup sûr IDIV HC alors que le passage à IR1 est engorgé aux douanes, ce qui allonge encore les carrières.*



## Quels concours et sélections internes ?

Pour le passage à **AFIPA et DSD2, c'est la divergence totale:**

- A la DGFIP, le taux pro / pro est de 4%, par concours
- A la DGDDI, le taux pro / pro est de 36%, au choix

Autrement dit, la DGFIP a un énorme stock d'IP et une sélection difficile d'IP à AFIPA qui écarte chaque année plus de la moitié des candidats. A la DGDDI, chaque IP a la quasi garantie de passer DSD2 dans les 2 à 3 années qui suivent son éligibilité à la sélection.

**Aux douanes, un inspecteur a donc légèrement plus de chances de passer IP et, dès lors qu'il réussit le concours, a ensuite la garantie d'obtenir le 1015 en ligne en passant DSD2.**

**A la DGFIP, un inspecteur doit passer un concours IP légèrement plus sélectif puis une nouvelle sélection AFIPA réellement sélective, le tout pour obtenir, dans le meilleur des cas, une grille indiciaire dont l'indice terminal est 985, inférieur donc au Directeur des Services Douaniers de 2<sup>ème</sup> classe.**

**Dès lors, outre la problématique indiciaire, la DGFIP connaît un autre problème que ne connaît pas la DGDDI, elle a un « stock » important d'IP qui resteront IP et auxquels la DGFIP ne propose actuellement rien, si ce n'est des postes comptables en nombre réduit.**



# Autres voies d'accès

Pour être complet, examinons également les autres voies d'accès qui s'offrent à chacun des grades:

## A la DGFIP:

- Un examen pro pour accéder d'IDIV CN à IP (limité à 1/6 des postes offerts au concours)
- Un examen pro pour accéder d'IDIV HC à AFIPA (limité à 1/10 des postes offerts à la sélection)

## Aux Douanes:

- Un IR3 peut passer IP dans la limite de 1/6 des postes offerts au concours
- Il existe d'autres passerelles de IR2 et IR1 vers IP 1<sup>ère</sup> classe, mais qui ne sont pourvues que lorsqu'il reste des postes vacants
- **Il n'existe aucune passerelle d'IR vers DSD2. Le grade de DSD2 n'est accessible que par IP**

Ces constats posés, qu'en est-il des débouchés de chacun des filières ?



# Débouchés des deux filières

## **DGFIP:**

- Pour les carrières administratives, les débouchés sont essentiellement AFIP avec un taux pro/pro actuellement autour de 6% et 66 HEA administratives (sur les 100 initialement prévues)
- La problématique carrières est intimement liée à la question des postes comptables, répartis par quota entre les filières concours et ancienneté (voir nos autres productions sur le sujet, toujours d'actualité)

## **Douanes: il y a deux voies possibles**

- Après 7 à 8 ans dans le grade de DSD2, il est possible d'être nommé DSD1 ou administrateur des douanes.
- La carrière d'administrateur est la plus prisée et comparable à celle d'AGFIP (administrateur HEC, adm. Supérieur HED, adm général: HEE).
- Le taux d'accès à DSD1 (indice terminal HEA) est de nouveau autour de 35%. Par conséquent, on peut estimer qu'un DSD2 qui n'est pas trop « ancien » passera obligatoirement DSD1, avec HEA en ligne donc.
- Il existe ensuite pour un DSD1 une possibilité de passer Directeur Principal (HED) et une nouvelle possibilité d'accès à administrateur.



# Débouchés des deux filières

## Douanes:

- Les douanes disposent également de promotion au statut d'emploi de chef de service comptable, CSC2 et CSC1
- Ils sont offerts **prioritairement** aux IP1 (les rares IP qui ne sont pas passés Directeur des Services Douaniers) qui « passent » alors IR1 puis aux IR1 « à l'ancienneté » (les anciens IR2) sous condition d'engagement de départ à la retraite dans les 3 ans et 6 mois qui suivent.
- Ces statuts d'emploi permettent ainsi l'accès en fin de carrière aux indices bruts 1015 et hors échelle A (HEA).

## On peut donc constater que:

- la DGDDI applique pleinement, dans la gestion de ses postes comptables, le strict principe de la hiérarchie des grades: DSD > IP > IR1 > IR2 > IR3
- la met en œuvre une véritable carrière différenciée « rapide » et « lente », lisible et motivante pour les cadres, efficace pour l'administration qui s'appuie sur eux

**La conclusion est limpide, la DGDDI est une administration cohérente... la DGFIP ne l'est pas !**





# Synthèse: le scandale des IP DGFIP

La DGFIP continue à pénaliser ses IP et sa filière que l'on ne peut guère appeler « courte » puisqu'elle ne le sera que pour une minorité des lauréats du concours

Aujourd'hui la triste vérité est qu'un IP de la DGFIP qui ne passe pas AFIPA:

- A moins de chances d'accéder à un poste comptable qu'un inspecteur qui aura opté pour la filière « longue »
  - Mettra en moyenne 26 ans pour accéder à l'indice terminal de son grade... soit 966 contre 26 ans et 6 mois pour l'inspecteur qui sera passé IDIV HC (et qui n'aurait pas déjà accédé à un poste comptable indicié) et qui lui sera à l'indice terminal 985...
- ... Alors qu'il aura été environ 10 fois plus durement sélectionné qu'un candidat de la filière « longue » !
- N'a pas accès aux dispositifs de fin de carrière et donc voit chaque année une dizaine de ses anciens collègues qui n'ont passé aucun concours accéder au grade d'AFIP, soit l'équivalent de deux sélections au-dessus de lui



## Synthèse: la dégradation des AFIPA DGFIP

- Un AFIPA, deux fois sélectionnés (entre 20 et 30 fois plus sélectif qu'un accès à IDIV HC) qui déroulera sa grille indiciaire jusqu'au bout, sera 985 au bout de 23 ans soit un gain de... 3 ans sur la filière que l'on pourrait requalifier « d'à peine plus longue »
- Il n'est pas prioritaire sur l'accès aux postes comptables alors même que ses perspectives de carrière administrative sont largement bouchées par le couperet d'une sélection AFIP de plus en plus inaccessible
- Il n'est pas prioritaire sur les accès à AFIP de fin de carrière et doit donc « partager » avec la filière « à peine moins longue » selon le principe parfaitement scandaleux du « nombre de demandes / nombre de reçus » par grade... A peine croyable !

**Au final, on peut donc résumer ainsi la situation:**

**A la différence de la DGDDI, la DGFIP récompense l'ancienneté, pas le mérite !**

**Pour le SCSFIP, il serait inacceptable pour les cadres, qu'à l'occasion de la traduction du PPCR à la DGFIP, une clarification des carrières ne soit pas mise en œuvre sur le modèle cohérent des autres directions de notre ministère**